



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITEE
T/C.2/L.344
6 mars 1958
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Vingt et unième session
Point 5 de l'ordre du jour

PETITIONS RELATIVES AU TERRITOIRE SOUS TUTELLE
DU CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

Projet de rapport du Comité permanent des pétitions

Président : M. R. Jaipal (Inde)

Table des matières

Note du Secrétariat : Pour éviter de reproduire inutilement des documents déjà distribués sous forme miméographiée, on n'a fait figurer dans le présent projet de rapport que les données destinées à compléter celles qui figurent déjà dans le document de travail du Secrétariat (T/C.2/L.328), plus les projets de résolution. Sauf indication contraire, les données déjà publiées doivent être considérées comme faisant partie du projet de rapport.

1. A ses 478ème, 479ème et séances, tenues les 5, 6 et mars 1958, le Comité permanent des pétitions, composé des représentants de la Chine, de la France, de l'Inde, de l'Italie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, a examiné les pétitions concernant le Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française dont la liste figure à la table des matières ci-dessus.
2. M. X. Deniau a participé à cet examen en qualité de Représentant spécial de l'Autorité administrante intéressée.
3. Le Comité permanent des pétitions soumet au Conseil le présent rapport sur ces pétitions et recommande, conformément au paragraphe 6 de l'article 90 du règlement intérieur du Conseil, que le Conseil décide qu'il n'est pas besoin de renseignements particuliers sur les mesures prises à la suite des résolutions

I. Pétitions de M. Léopold Njapa Kamadjou (T/PET.5/954) et des jeunes Kamerunais de Batouri (T/PET.5/986)

7. Le Comité a examiné et discuté ces pétitions à sa 478ème séance (document T/C.2/SR.478).

8. A sa séance, par voix contre , avec abstentions, le Comité a approuvé le projet de résolution I, joint en annexe au présent rapport, et il recommande au Conseil de l'adopter.

I. Pétitions de M. Léopold Njapa Kamadjou (T/PET.5/954) et des jeunes Kamerunais de Batouri (T/PET.5/986)

Le Conseil de tutelle,

Ayant examiné, en consultation avec la France, Autorité administrante intéressée, les pétitions de M. Léopold Njapa Kamadjou et des jeunes Kamerunais de Batouri concernant le Cameroun sous administration française (T/PET.5/954 et 986, T/OBS.5/110, T/L.),

Appelle l'attention des pétitionnaires sur les observations de l'Autorité administrante.

II. Pétition de M. T. Jules Atemkeng (T/PET.5/955)

5. Le Comité a examiné et discuté cette pétition à sa 478ème séance (document T/C.2/SR.478).

6. A sa séance, par voix contre , avec abstentions, le Comité a approuvé le projet de résolution II, joint en annexe au présent rapport, et il recommande au Conseil de l'adopter.

II. Pétition de M. T. Jules Atemkeng (T/PET.5/955)

Le Conseil de tutelle,

Ayant examiné, en consultation avec la France, Autorité administrante intéressée, la pétition de M. T. Jules Atemkeng concernant le Cameroun sous administration française (T/PET.5/955, T/OBS.5/104, T/L),

Appelle l'attention du pétitionnaire sur les observations de l'Autorité administrante et sur les déclarations de son Représentant spécial.

III. Pétition de M. Jean-Marie Judjou (T/PET.5/982)

3. Le Comité a examiné et discuté cette pétition à sa 478ème séance (document T/C.2/SR.478).

4. A sa séance, par voix contre , avec abstentions, le Comité a approuvé le projet de résolution III, joint en annexe au présent rapport, et il recommande au Conseil de l'adopter.

III. Pétition de M. Jean-Marie Judjou (T/PET.5/982)

Le Conseil de tutelle,

Ayant examiné, en consultation avec la France, Autorité administrante intéressée, la pétition de M. Jean-Marie Judjou concernant le Cameroun sous administration française (T/PET.5/982, T/OBS.5/107, T/L.),

Prend note des observations de l'Autorité administrante.

IV. Pétition de Mme Josepha Nana (T/PET.5/990)

4. Le Comité a examiné et discuté cette pétition à sa 478ème séance (document T/C.2/SR.478).

5. A sa séance, par voix contre , avec abstentions, le Comité a approuvé le projet de résolution IV, joint en annexe au présent rapport, et il recommande au Conseil de l'adopter.

IV. Pétition de Mme Josepha Nana (T/PET.5/990)

Le Conseil de tutelle,

Ayant examiné, en consultation avec la France, Autorité administrante intéressée, la pétition de Mme Josepha Nana concernant le Cameroun sous administration française (T/PET.5/990, T/OBS.5/116, T/L),

Appelle l'attention du pétitionnaire sur les observations de l'Autorité administrante et sur les déclarations de son représentant spécial.

V. Pétition de M. Elie Lavater Ngué (T/PET.5/994)

3. Le Comité a examiné et discuté cette pétition à sa 478ème séance (document T/C.2/SR.478).

4. A sa ... séance, par ... voix contre ..., avec ... abstentions, le Comité a approuvé le projet de résolution V, joint en annexe au présent rapport, et il recommande au Conseil de l'adopter.

V. Pétition de M. Elie Lavater Ngué (T/PET.5/994)

Le Conseil de tutelle,

Ayant examiné, en consultation avec la France, Autorité administrante intéressée, la pétition de M. Elie Lavater Ngué concernant le Cameroun sous administration française (T/PET.5/994, T/OBS.5/107, T/L ...),

Prend note des observations de l'Autorité administrante.

VI. Pétition de M. Jean Yamengam (T/PET.5/1039)

4. Le Comité a examiné et discuté cette pétition à sa 478ème séance (document T/C.2/SR.478).

5. A sa séance, par voix contre , avec abstentions, le Comité a approuvé le projet de résolution VI, joint en annexe au présent rapport, et il recommande au Conseil de l'adopter.

VI. Pétition de M. Jean Yamengam (T/PET.5/1039)

Le Conseil de tutelle,

Ayant examiné, en consultation avec la France, Autorité administrante intéressée, la pétition de M. Jean Yamengam concernant le Cameroun sous administration française (T/PET.5/1039, T/OBS.5/115, T/L),

Appelle l'attention du pétitionnaire sur les observations de l'Autorité administrante.

VII. Pétition de M. Michel Docgne (T/PET.5/1048)

3. Le Comité a examiné et discuté cette pétition à sa 479^{ème} séance (document T/C.2/SR.479).

4. A sa séance, par voix contre , avec abstentions, le Comité a approuvé le projet de résolution VII, joint en annexe au présent rapport, et il recommande au Conseil de l'adopter.

VII. Pétition de M. Michel Docgne (T/PET.5/1048)

Le Conseil de tutelle,

Ayant examiné, en consultation avec la France, Autorité administrante intéressée, la pétition de M. Michel Docgne concernant le Cameroun sous administration française (T/PET.5/1048, T/OBS.5/117, T/L),

Prend note des observations de l'Autorité administrante.

VIII. Pétition des peuples de Balessing (T/PET.5/1084)

6. Le Comité a examiné et discuté cette pétition à sa 479ème séance (document T/C.2/SR.479).

7. A sa séance, par voix contre , avec abstentions, le Comité a approuvé le projet de résolution VIII, joint en annexe au présent rapport, et il recommande au Conseil de l'adopter.

VIII. Pétition des peuples de Balessing (T/PET.5/1084)

Le Conseil de tutelle,

Ayant examiné, en consultation avec la France, Autorité administrante intéressée, la pétition des peuples de Balessing concernant le Cameroun sous administration française (T/PET.5/1084, T/OBS.5/116, T/L),

1. Appelle l'attention des pétitionnaires sur les observations de l'Autorité administrante et sur les déclarations de son Représentant spécial;
2. Recommande à l'Autorité administrante de prendre les mesures nécessaires pour la création d'organismes représentatifs élus dans la région.

IX. Pétition de M. Paul Ngondjeu (T/PET.5/1095 et Add.1 à 3)

9. Le Comité a examiné et discuté cette pétition à sa 479ème séance (document T/C.2/SR.479).

10. A sa séance, par voix contre , avec abstentions, le Comité a approuvé le projet de résolution IX, joint en annexe au présent rapport, et il recommande au Conseil de l'adopter.

IX. Pétition de M. Paul Ngondjeu (T/PET.5/1095 et Add.1 à 3)

Le Conseil de tutelle,

Ayant examiné, en consultation avec la France, Autorité administrante intéressée, la pétition de M. Paul Ngondjeu concernant le Cameroun sous administration française (T/PET.5/1095 et Add.1 à 3, T/OBS.5/115, T/L),

Appelle l'attention du pétitionnaire sur les observations de l'Autorité administrante, d'où il ressort notamment que l'affaire est en cours d'instruction à Yaoundé et qu'il sera délivré au pétitionnaire une copie de son certificat de travail s'il a égaré l'original.

X. Pétition de M. Basile Wafo (T/PET.5/1100)

3. Le Comité a examiné et discuté cette pétition à sa 479ème séance (document T/C.2/SR.479).

4. Le représentant de l'Union soviétique a signalé la différence qui existe entre la date de naissance de l'enfant indiquée par le pétitionnaire, à savoir le 25 décembre 1956, et la date indiquée par l'Autorité administrante dans ses observations, à savoir le début de 1955.

5. A sa séance, par voix contre , avec abstentions, le Comité a approuvé le projet de résolution X, joint en annexe au présent rapport, et il recommande au Conseil de l'adopter.

X. Pétition de M. Basile Wafo (T/PET.5/1100)

Le Conseil de tutelle,

Ayant examiné, en consultation avec la France, Autorité administrante intéressée, la pétition de M. Basile Wafo concernant le Cameroun sous administration française (T/PET.5/1100, T/OBS.5/116, T/L),

Prend note des observations de l'Autorité administrante.
